

Giordano Bruno 1548-1600 **Un itinéraire**

Richard Martel

Number 97, Fall 2007

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/45649ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Intervention

ISSN

0825-8708 (print)

1923-2764 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Martel, R. (2007). Giordano Bruno 1548-1600 : un itinéraire. *Inter*, (97), 48–50.

Giordano Bruno 1548-1600 un itinéraire*

par Richard Martel

1548

Jordanus Brunus Nolanus naît à Cicala, près de Nola, au pied du Vésuve. Son père, Giovanni Bruno, est un modeste homme d'armes. Sa mère se nomme Fraulissa Savolino. On le baptisa sous le nom de Filippo.

1562

Il se rend à Naples pour y apprendre les humanités, la logique et la dialectique avec Giovan Vincenzo Colle, de tendance averroïste, et Teofilo da Vairano, agnostique et professeur de logique augustinienne. Il lit sur Pierre de Ravenne, sur l'art de la mémoire.

1565

Le 15 juin, il prend l'habit de novice dans le monastère de San Domenico Maggiore, à l'âge de 17 ans. En hommage à Giordano Crispo, professeur de métaphysique à l'Université de Naples, il prend le prénom de Giordano.

1566-67

Il enlève toutes les images de sa chambre, ne conservant que le crucifix. On dit qu'il répudia le culte de Marie et des saints.

1568-69

Il fait un premier voyage à Rome sur l'invitation du pape Pie V qui s'intéresse à la mémoire. Il lui dédie un ouvrage disparu, *L'Arche de Noé*.

1570

Sous-diacre. Ordonné diacre.

1572

En février il est ordonné prêtre au couvent dominicain de San Bartolomeo à Campagna, près de Salerno. Le 21 mai, il est étudiant en théologie sacrée à l'Université de San Domenico Maggiore qui possède une importante bibliothèque.

1575

Il est diplômé en théologie avec deux thèses sur saint Thomas. Il lit des livres interdits, dont ceux d'Érasme.

1576

On dit qu'il critique les sacrements, l'eucharistie et le dogme de la Trinité ; on intente un procès, il s'enfuit à Naples. Déjà on suppose l'hérésie.

Il quitte l'habit et s'enfuit en Ligurie. Après un séjour à Gênes, il reste à Noli jusqu'en 1577 où il enseigne la grammaire aux enfants. Il va à Turin, puis Venise, Padoue, Bergame. Il reprend l'habit.

1578

Il visite Milan, quitte l'Italie et se rend à Genève.

1579

À Genève, il quitte de nouveau l'habit et, le 20 mai, s'inscrit à l'université, ce qui l'oblige à accepter le calvinisme. Il travaille dans un atelier de typographie et, ne pouvant accepter la religion, on lui enlève son salaire. Il se fait excommunier par les calvinistes.

1580

Il fait un séjour à Lyon, à Montpellier et à Toulouse où il enseigne à l'université Raymond Lulle, la physique et les mathématiques. Il aurait écrit *Clavis Magna*, perdu.

1581

Il se rend à Paris et se fait connaître par une série de 30 conférences qui attirent l'intérêt du roi Henri III qui le nomme lecteur royal et le dispense de la messe. Henri III s'intéresse à sa mémoire que le Nolain dit être « une science, non un art magique ». Il publie *Le chandelier*.

1583

En avril, il arrive en Angleterre, quittant Paris pour « les troubles qui y avaient surgi ». Il a une lettre de recommandation du roi, à son ambassade auprès d'Elisabeth I, pour Michel de Castelnau. Il publie *Explicatio triginta sigillorum*. Premier débat à Oxford où on l'accuse d'avoir plagié Marsille Ficin. À l'été, il retourne à Oxford pour une série de conférences sur Copernic, le mouvement terrestre et l'immobilité des cieux.

1584

En réponse aux attaques des « pédants » d'Oxford, il publie *Le banquet des cendres*, sur la théorie copernicienne, *De la cause, du principe et de l'un* ainsi que *De l'infini, de l'univers et des modes* qui sont l'essentiel de ses thèses cosmologiques.

1585

Trois dialogues moraux sont publiés : *L'expulsion de la bête triomphante*, traité de morale sur l'intolérance dédié à Philippe Sidney, puis *Cabale du cheval pégaséen* et *Les fureurs héroïques*, œuvre spirituelle dont les quatre étapes sont la poésie, la religion, la prophétie et l'amour. Il séjourne à la cour d'Elisabeth I. En octobre, avec l'ambassadeur de France, Michel de Castelnau, il regagne Paris.

1586

Publication d'une explication figurée de la physique d'Aristote. Il se querelle avec Fabrizio Mordente, inventeur d'un compas différentiel avant Galilée. Bruno publie une explication de ce compas, dont les exemplaires seront détruits par Mordente. En juin, il se rend en Allemagne, il y restera jusqu'au début de 1588 à Marbourg où l'on refuse son enseignement. Puis à l'été, il est à Wittenberg, enregistré sous le nom de *Doctor italicus* à l'université, où il donne un cours sur Aristote et « d'autres sujets de philosophie ». Il y publie *De lampade combinatoria lulliana*, un commentaire sur Raymond Lulle et son *Ars magna* en 1587.

1588

Le 8 mars, il quitte l'Université de Wittenberg et dit : « Je trouvais deux camps, l'un de philosophes qui étaient calvinistes, l'autre de théologiens... » Il quitte Prague, il y restera six mois. Il fait imprimer *De lampade combinatoria Raymundi Lullii, De lulliano specierum scutino, Articuli adversus mathematicos* où en dédicace il formule sa théorie de la tolérance : « la religion de la coexistence pacifique des religions, uniquement fondée sur la règle de l'écoute mutuelle et de la discussion libre ». Rodolphe II de Habsbourg, l'empereur, le soutient. À l'automne, il se rend à Helmstedt.

1589

Le 13 janvier, il s'inscrit à l'université. Il est excommunié par l'Église luthérienne locale pour ses sympathies, dit-on, pour le calvinisme. C'est sa troisième, après les catholiques et les calvinistes. Il restera 18 mois à Helmstedt, jusqu'en 1590. Il rédigea *De magia*, publié en 1891. C'est également à Helmstedt qu'il a connu Hieronymus Besler qui lui servira de copiste.

La statue de Giordano Bruno Campo dei Fiori, Rome

En 1876, un comité d'étudiants commença une souscription pour réaliser un monument à Giordano Bruno. L'initiative devint le symbole de la liberté de pensée et, en même temps, une sorte de défi au pape. Beaucoup d'intellectuels adhèrent à la souscription. Parmi eux il y avait des noms illustres : Giosuè Carducci, Victor Hugo, George Ibsen, Michail Bakounin, Ernest Renan, Ferdinand Gregorovius, etc.

Après beaucoup de difficultés suite à l'opposition des cléricaux (le pape menaça d'abandonner Rome si ce projet devait être réalisé !), en 1887, le comité promoteur eut l'autorisation de procéder à la fusion de la statue par Francesco Crispi, Président du Conseil des Ministres de gauche. Le sculpteur Ettore Ferrari, maçon et intellectuel d'extrême gauche, fut chargé de réaliser le monument.

La statue fut inaugurée le 9 juin 1889 dans le même lieu où Giordano Bruno fut supplicié. Sur le socle, les bas-reliefs rappellent trois épisodes importants de la vie du philosophe. Sur une des faces se trouve une gravure de Giordano Bruno enseignant à la chaire d'Oxford, ainsi que les médaillons représentant Erasmus de Rotterdam et Giulio Cesare Vanini. Sur la seconde, on y voit Bruno devant le tribunal de l'Inquisition, et les médaillons représentant Aonio Paleario et Miguel Serveto. Sur la dernière face se trouve une gravure de Giordano Bruno sur le bûcher, surmontée des médaillons représentant John Wyclif et son disciple Jan Hus. (Source > Giovanni Fontana)



Le procès 1592-1600

1590

Il se rend à Magdebourg puis à Francfort où il arrive en juin. Il rédige un ouvrage « magique », *De imaginum, signorum et idearum compositione* et trois grands poèmes en latin ; suit *De immenso, innumerabilibus et infigurabilibus*, une version cosmologique hermétique. Le 1^{er} juillet, on l'expulse.

1591

En février, il se rend à Zurich où il enseigne la philosophie scolastique. Il retourne quelque temps à Francfort et publie *De imaginum, signorum et idearum compositione ad omnia inventionum, dispositionum et memorial genera libri tres*. C'est là qu'il reçoit l'invitation du noble vénitien Giovanni Mocenigo qui veut apprendre de Bruno son « art de la mémoire ». En août, il est à Venise, puis en septembre à Padoue où il enseigne les mathématiques.

1592

En mars, il s'installe chez Mocenigo. Le 21 mai, il demande congé pour retourner à Francfort pour faire imprimer certains ouvrages. Mocenigo qui semble insatisfait de l'enseignement de Bruno, pour quelques raisons, le fait enfermer le 22 mai et, le 23, il remet une dénonciation écrite à l'inquisiteur de Venise, Gabriele di Saluzzo. Dans la soirée, les gardes viennent le chercher et le conduisent dans les prisons du Saint Office, à San Domenico di Castello. On accusera Bruno d'avoir soutenu la thèse d'un univers infini, peuplé de mondes, innombrables, mais surtout d'avoir enfreint l'orthodoxie catholique en niant la transsubstantiation, la Trinité, la virginité de Marie, en blasphémant et en pratiquant la magie. Ce sera par la suite le long procès qui se terminera sur le bûcher le 17 février 1600.

* Les éléments biographiques sur Bruno proviennent des livres de Giovanni Aquilecchia (*Giordano Bruno*, Paris, Les Belles Lettres, 2000, 115 p.) et de Bertrand Leverageois (*Giordano Bruno*, Paris, Fayard, 1995, 572 p.). J'y ai puisé les renseignements essentiels pour faire connaître les grandes réalisations et les étapes du philosophe « académicien de nulle Académie ».

Du procès, on retiendra particulièrement deux livres, l'un de Hélène Védrine, *Censure et pouvoir, trois procès : Savonarole, Bruno, Galilée*¹, et l'autre de Jean Rocchi, *L'irréductible, Giordano Bruno face à l'Inquisition*². Védrine commente les étapes de ce long procès par l'Inquisition, avec ses accusateurs et les méprises, les questions comme les réponses. Le 23 mai, date de l'accusation, on interroge Bruno à plusieurs reprises et, le 3 juin, il répond à ses inquisiteurs :

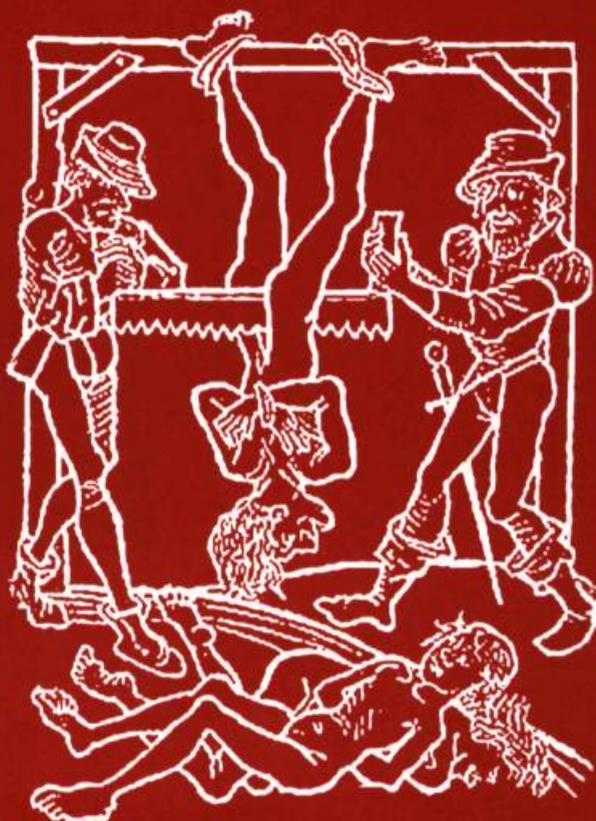
Toutes les erreurs que j'ai faites jusqu'à ce jour concernant la foi catholique... et toutes les hérésies que j'ai professées et les doutes que j'ai eus au sujet de la foi catholique et sur des sujets déterminés par la sainte Église, moi, aujourd'hui je les déteste et je les abhorre. J'éprouve du repentir d'avoir fait, tenu, dit, cru ou douté des choses qui ne sont pas catholiques. Je prie ce tribunal sacré que, connaissant mes faiblesses, il veuille me recevoir dans le sein de la sainte Église, en m'apportant des remèdes valables pour mon salut et en usant envers moi de sa miséricorde. (p. 80)

Védrine ajoute :

Interrogé le 30 juillet une dernière fois, le Nolain admet tout et se livre à un geste théâtral : posant les genoux à terre, avec un air de profonde contrition, il demande pardon à Dieu et au tribunal pour ses erreurs. Il promet de réformer sa vie et réclame l'indulgence. (p. 80)

Le procès aurait pu se terminer ici. On ne sait pas si c'est pour des raisons politiques ou juridiques. Toutefois, l'hérétique embêtait énormément l'Inquisition et le pouvoir catholique.

Par une astuce bureaucratique, on décide de transférer le dossier de Bruno à Rome. Le 19 février 1593, il part pour Rome et y arrive le 27 février. Je ne reprends pas ici toutes les facettes de ce procès inquisitorial. À l'été 1593, une nouvelle et grave accusation est lancée contre lui par un de ses anciens camarades de cellule à Venise, le frère capucin Celestino da Verona.



Selon Celestino da Verona, Jordanus a dit :

- Que le Christ pécha mortellement quand il fit sa prière au jardin des Oliviers en récusant la volonté du Père, lorsqu'il a dit : *Pater, si possible est, transeat a me calix iste*.
- Que le Christ ne fut pas mis en croix, mais qu'il fut pendu sur deux morceaux de bois en forme de fourche comme on le faisait alors et qu'on appelle potence.
- Que le Christ était un chien, un enclé ; que celui qui gouverne le monde était un traître parce qu'il ne savait pas bien le gouverner, et levant les mains, il faisait les cornes au ciel.
- Qu'il n'y a pas d'enfer, que personne n'est damné éternellement, mais qu'avec le temps tout le monde se sauve, selon la parole du Prophète : *Numquid in aeternum Deus irascetur ?*
- Qu'il y a des mondes, que toutes les étoiles sont des mondes et que le fait de croire qu'il n'existe qu'un seul monde est une grande ignorance.
- Que, une fois morts, les corps, les âmes vont se transmigrant d'un monde dans l'autre et d'un corps dans l'autre.
- Que Moïse fut un magicien très astucieux, et que parce qu'il était expert en magie, il vainquit facilement les magiciens du Pharaon ; et qu'il fit semblant d'avoir parlé avec Dieu sur le mont Sinaï, et que la loi qu'il donna au peuple hébreu, il l'a inventée et imaginée.
- Que tous les prophètes ont été des hommes astucieux, menteurs, trompeurs, et que pour cela ils ont mal fini, c'est-à-dire qu'ils ont été condamnés par la justice à une mort honteuse, comme ils l'avaient bien mérité.
- Que se recommander aux saints est une chose ridicule, à éviter.
- Que Caïn fut un homme de bien, et qu'il eut raison de tuer son frère Abel, parce qu'il était un méchant et un bourreau d'animaux.
- Que si on l'oblige à redevenir frère de Saint-Dominique, il enverra promener le monastère où il se trouvera, et alors, il ira immédiatement en Allemagne ou en Angleterre chez les hérétiques, pour y vivre plus commodément et y planter ses hérésies nouvelles et infinies.
- Que celui qui a fait le bréviaire ou l'a organisé est un chien misérable, un enclé, un pauvre type ; que le bréviaire est comme un luth désaccordé, qu'en lui se trouvent de nombreuses choses profanes et hors du sujet, et que pour ça il n'est pas digne d'être lu par des hommes de bien, mais qu'il devrait être brûlé.
- Qu'en ce qui concerne les enseignements de l'Église on ne peut rien prouver³ (p. 84-85).

Ce sont là des accusations qui proviennent d'un détenu. Védérine mentionne que toutes les raisons étaient bonnes pour traîner en longueur ce type de procès par l'Inquisition.

Le 24 mars 1597, plus de deux ans et demi après les premières interrogations, on le réinterroge, ce qui veut dire qu'on utilise la torture. Védérine mentionne qu'on ne sait pas si c'était la première fois, mais qu'on le torture sur un point précis : pour qu'il abandonne les mondes multiples et les horreurs qu'il a professées sur la Trinité et l'Incarnation. Le procès suit son cours, cependant à l'époque ce type de justice n'était pas pour la discussion, mais pour l'autorité du dogme. On ne discute pas avec l'Inquisition – et ce sera une erreur de Bruno que d'y croire –, tout au plus il s'agit d'adhérer à cette autorité.

L'entrée en scène de Bellarmin, considéré comme l'un des plus grands théologiens de son temps, va accentuer les pressions sur Bruno : l'adjuration ou le bûcher. On accuse l'hérétique qui toutefois le 15 février 1599 déclare « reconnaître les huit propositions pour hérétiques et être prêt à adjurer aux lieux et dates qu'il plaira au Saint Office ».

Bruno change d'avis sur deux points, soit sur la théorie de l'âme et sur le fait de ne pas s'être confessé pendant 16 ans. Le vote des Révérends Pères et Prélats, docteurs en théologie sacrée et droit, Monterentius, Filonardus, de Fiorentiola, Millinus, Beccaria et Dondimus, tous ont proposé qu'il soit torturé, même deux fois selon certains. A-t-il été torturé ? Il semble que cela ait été le cas. Dans le texte *La cause de Giordano Bruno de Nola*, il est fait explicitement mention de la torture. Védérine mentionne quelques cas où la torture devait être appliquée, selon *Le manuel des inquisiteurs* :

- 1 On torture l'accusé qui vacille dans ses réponses, affirmant tantôt ceci, tantôt le contraire, tout en niant les chefs les plus importants...
- 2 Le diffamé ayant contre lui ne serait-ce qu'un seul témoin, sera torturé...
- 3 Le diffamé contre lequel on a réussi à établir un ou plusieurs indices graves doit être torturé. Diffamation plus indices suffisent. Pour les prêtres, la diffamation suffit (toutefois on ne torture que les prêtres infâmes). Dans ce cas, les conditions sont suffisamment nombreuses.
- 4 Sera torturé celui contre qui un seul déposera en matière d'hérésie et contre qui il y aurait en outre des indices véhéments ou violents...

On se souviendra, avant de procéder à la torture, que la finalité de celle-ci est moins d'établir un fait que de faire avouer celui dont on soupçonne la culpabilité et qui se tait. Si l'on peut établir le fait autrement que par la torture, on ne torturera pas, car, justement, la torture ne sert qu'à remédier au manque de preuves. Ainsi, on peut qualifier de sanguinaires tous ces juges inquisiteurs d'aujourd'hui qui en viennent avec tant de facilité à l'application de la torture sans essayer par ailleurs de compléter l'enquête. (p. 97-98)

À propos de ce type de torture, je vous renvoie à Jean Rocchi et son livre de fiction historique au sujet de la dernière année du procès *L'irréductible, Giordano Bruno face à l'Inquisition* :

Bruno fut torturé le lundi 13 et le jeudi 16 septembre. La vérité sur ce moment reste enfouie entre les murs de la salle de justice. Le supplice de la corde subi par Giordano Bruno, pas très compliqué, était toujours très efficace. Le questionné ne pouvait résister très longtemps. Bras liés derrière le dos, il était suspendu à quatre doigts du sol, par cette corde serrée sur ses poignets et passée dans une poulie, au plafond. Trois préposés agitaient cet appareil quand il le fallait. Les ligaments des bras se tendaient, claquaient. Les humérus sortaient des omoplates. Les nerfs cubitiaux se tordaient et les bras étaient rapidement disloqués. Si, malgré tout, le supplicié se montrait récalcitrant, les bourreaux affinaient les tourments. Ils hissaient leur victime vers le plafond pour la laisser choir brusquement en stoppant sa chute à proximité du sol. C'était irrésistible.

Un moine récitait un *Pater* pour mesurer la durée de la séance, en application de la loi.

On ne sait, hors du Vatican, comment le Nolain affronta cette épreuve. Ses bourreaux annoncèrent qu'il avait enfin bien parlé. Il avait reconnu et accepté de faire tout et chaque chose qui lui sera enjointe par la sainte Église catholique – *facere totum i quicquid ei iniunctum fuerit a Santa Ecclesia Catholica Romana*. On lui remit le bras en place. Il signa cette reconnaissance. Giordano Bruno avait avoué, en quelque sorte, il avait enfin adjuré toutes ses hérésies. Toutes, sans exception. Il avait plié. Désormais, il ne pouvait revenir sur cette signature sans se déclarer parjure et apostat et relever alors du bras séculier. Ils le tenaient enfin !

L'affaire semblait bien close. (p. 66)

Croyant en avoir terminé avec Bruno, on s'apprêtait à la cérémonie expiatoire, le 21 décembre 1599 au Palais Pucci, siège du Saint Office. Au lieu de lire son repentir, à genoux, la tête courbée vers le sol, c'est le coup de théâtre ; devant ses juges, droit dans les yeux, Bruno prononça ces mots : « Je vous dis que je ne dois pas ni ne veux me rétracter et qu'il n'y a pas matière à me repentir. » Les fêtes du jubilé pour cette année 1600 allaient quelque peu se ternir. Était-ce une explication de la volte-face de Bruno ? Les effets de la torture ? La crainte de sévices potentiels ? Pourquoi Bruno a-t-il préféré le bûcher ?

Quoi qu'il en soit, le 20 janvier 1600, après un rapport de toute cette histoire au pape, sa Sainteté confirma sa volonté que Bruno ne puisse prononcer un seul mot de plus avant sa mort. Il aurait dit :

Nous disons, prononçons, jugeons et déclarons que toi, frère Giordano Bruno de l'ordre des Prêcheurs, tu es un hérétique impénitent, tenace et obstiné. Pour cela tu tombes sous le coup des sacrés Canons, des lois et des constitutions tant générales que particulières appliquées à de semblables hérétiques confirmés, impénitents, tenaces et obstinés : et comme tel nous te dégradons verbalement et nous déclarons que tu dois être dégradé de tout ordre ecclésiastique majeur ou mineur, que tu dois être chassé de notre sainte Église, dont tu es indigne. Tu dois être envoyé au bras séculier...

Et Rochi de continuer :

De plus nous te condamnons, réprouvons et interdisons tous tes livres et écrits, comme étant hérétiques et erronés et contenant beaucoup d'hérésies. Nous ordonnons que tous ceux qui sont actuellement aux mains du Saint Office ou qui pourraient y être à l'avenir, soient publiquement déchirés et brûlés, place Saint-Pierre devant les escaliers ; et qu'ils soient mis, comme tels, à l'index des livres prohibés...

L'assistance, les Éminences, les magistrats et de très nombreux curieux s'attendaient à lire le désarroi sur le visage de Bruno.

Celui-ci, étonnamment calme, se releva et, regardant ses juges farouchement dans les yeux, prononça ces mots : « Vous qui prononcez contre moi cette sentence, vous avez peut-être plus peur que moi qui la subis ».

Jamais un condamné de l'Inquisition n'avait donné la preuve d'un tel courage et d'une telle fierté. (p. 81)

Le 17 février 1600, il fut attaché nu au poteau du bûcher, après qu'on lui eût passé un mors de fer dans la bouche pour qu'il ne profère plus un seul mot. L'Inquisition est une institution du pouvoir qui témoigne des luttes idéologiques dans l'exercice du pouvoir. Avec Bruno, on l'a vu, cette institution a préféré la répression, constatation barbare de l'exercice du pouvoir.

Notes

- 1 Hélène Védérine, *Censure et pouvoir, trois procès : Savonarole, Bruno, Galilée*, Paris, L'Harmattan, 2001, 158 p.
- 2 Jean Rocchi, *L'irréductible, Giordano Bruno face à l'Inquisition*, Paris, Syllepse, 2004, 128 p.
- 3 Ce n'est évidemment pas ce que l'Église retiendra comme chefs d'accusation. Dans son livre *Giordano Bruno, Levergeois établit ces chefs d'accusation* : « D'après Gaspard Schoppius, un témoin oculaire qui rapportera neuf jours plus tard ses impressions, les chefs d'accusation mentionnés par la sentence sont au moins au nombre de quatorze : la négation de la transsubstantiation ; la mise en doute de la virginité de Marie ; le séjour dans différents pays hérétiques et l'adoption de leurs usages ; les moqueries à l'encontre du pape dans *L'expulsion* ; la croyance en l'existence de mondes innombrables et éternels, en la métépsychose et en la possibilité qu'une seule âme informe deux corps ; l'opinion suivant laquelle la magie est une chose bonne et licite ; l'identification du Saint-Esprit avec l'âme du monde ; l'affirmation suivant laquelle Moïse a simulé ses miracles et inventé lui-même les Lois ; la déclaration suivant laquelle les Saintes Écritures ne sont qu'une fiction ; la croyance au salut des démons, en l'existence des pré-adamites ; l'opinion d'après laquelle le Christ n'est pas Dieu mais un mage trompeur qui a mérité son sort, et celle suivant laquelle les prophètes et les apôtres furent des mages et que presque tous finirent mal. » (p. 506)



Jean-Paul Laurens, *Le Pape et l'Inquisiteur*. (Musée des Beaux-Arts de Bordeaux, 1882).